Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept juillet 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Alexandra VINCENT, Marc BAUDRY, LEJEUNE Bernard, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, Daniel FRANÇOIS et Béatrice MARTIN.

Absents excusés : Cécile COUPÉ ayant donné pouvoir à Damien LEVRARD,
Etienne SOW ayant donné pouvoir à Jean-Luc PAVARD.

Absents non excusés :

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Pouvoirs : 2 / Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE

DELIBERATION N°2026-037
Vente de biens communaux

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- que plusieurs biens mobiliers appartenant à la commune ne sont plus utilisés ;
- qu'il est dans l'intérêt de la commune de procéder à leur cession afin d'optimiser la gestion du patrimoine communal et de désencombrer les locaux municipaux ;
- qu'il est proposé de mettre en vente les biens suivants en l'état :
  - un véhicule Ford Fiesta, avec un prix de réserve fixé à 3 000 € ;
  - une estrade, avec un prix de réserve fixé à 200 € ;
  - un hachoir réfrigéré, avec un prix de réserve fixé à 1 000 € ;
  - une saleuse à jambon, sans prix de réserve ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Approuver la mise en vente des biens susmentionnés, en l'état, au plus offrant, selon les prix de réserve fixés ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire à assurer la publicité des ventes par tout moyen approprié, notamment par affichage en mairie et par publication sur un ou plusieurs sites de vente en ligne ;

Publié le : 02/10/2026 19:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

- Autoriser Monsieur le Maire à retenir l'offre la plus avantageuse pour la commune et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des cessions, notamment les certificats de cession et les documents relatifs au véhicule ;

Résultat du vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 24 juillet 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD



Publié le : 02/10/2026 19:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111